

La question de la criminalisation dans la politique de migration en Hongrie (1881–1903)

Le troisième trimestre du 19^{ème} siècle était la grande époque de l'expatriation de la Hongrie à l'Amérique du Nord. Les bases étaient naturellement des grands changements dans la société hongroise: la croissance démographique, l'industrialisation avec le développement de l'infrastructure. Ces phénomènes ont entraîné l'accélération de l'urbanisation et ont changé définitivement la vie des villages: le domaine profondément touché par la migration en masse.

Il est donc très utile de jeter un coup d'œil sur la politique gouvernementale hongroise dans cette domaine: comment a fait une tentative de freiner le flux de migrants par une acte juridique quasi inutile et ayant constaté l'échec de cette manœuvre, comment a tourné vers les solutions beaucoup plus profondes.

I.

Le compromis austro-hongrois (1867) a créé pas seulement le climat politique clément pour le fonctionnement des institutions constitutionnelles mais aussi pour le déploiement économique hongrois.

Le compromis a été conclu dans les circonstances économiques bien favorables. Le fait, que c'était le sommet de la prospérité donc selon l'opinion public il y avait une relation forte entre le changement politique et l'essor de l'économie nationale. A cette époque-là la fondation des entreprises est devenue plus en plus facile et le nombre de petites usines, des fabriques et des moulins à vapeur ont été multiplié.^[1] La structure et l'élan d'urbanisation s'est modifié: beaucoup de centres traditionnels ont perdu leurs positions socio-économiques dans les régions périphériques du pays alors qu'on peut observer le relèvement économique de la région centrale, particulièrement de la capitale unifiée en 1873.^[2]

[1] Komlos, 1981.

[2] Thirring, 1911, 475.

Le développement urbain de ces nouveaux centres et la restructuration lente de l'agriculture hongroise a contribué dans la première étape à la migration interne et après une décennie à la migration pour l'Amérique du Nord.

Les racines du phénomène de la migration interne et la migration vers l'étranger étaient extrêmement complexe: à côté de la démographie, la dernière chute se trouvait en 1872/73 où l'épidémie de choléra a causé plus de 200.000 décès. Après cette catastrophe la population du pays a commencé à s'augmenter sans rupture, de surcroît la proportion des habitants de nationalité hongroise était en train de s'accroître aussi. Il y avait donc une pression démographique distincte sur les villes du pays, qu'était renforcé par l'alternance des cycles économiques. On peut constater qu'il n'y avait pas de possibilité suffisante dans cette branche de l'économie en Hongrie pour nourrir la population agricole. Le second élément de la situation défavorable aux tendances de migration était la situation insoluble de grandes propriétés avec fidéicommiss, donc la proportion nocive des propriétés indisponibles surtout dans les pauvres régions de nord-est, donc les territoires habités par les minorités ethniques du pays.^[3]

Avec l'accélération de la migration pour l'Amérique du Nord le gouvernement s'était trouvé dans une situation bien délicate, parce que c'était le domaine où les intérêts des puissants agrariens, des magnats d'industrie et le gouvernement s'étaient confrontés. La population rurale a donné pour les agrariens et pour les magnats d'industrie la main-d'œuvre pas chère pendant les décennies précédentes, et à ce moment-là, quand la crise boursière de Vienne et le développement de l'importation des céréales bon marché de la péninsule balkanique a causé une baisse des revenus, la peur de la disparition de cette population a donné un élan remarquable pour les discussions entre les représentants de ces groupes d'intérêts et le gouvernement.^[4]

Étant donné que les groupes migrants des minorités ethniques sont devenus plus actifs vers la fin du siècle en Amérique, la situation de la migration est devenue plus en plus complexe, il y avait donc des dangers multiples pour la politique gouvernementale hongroise: en dehors des puissants de la politique interne, c'étaient des relations internationales qu'ont influencés les manœuvres concernant la réglementation de la migration.^[5] La grande question: quoi faire

[3] Bernát, 1938, 295. Schandl, 1927, 14.

[4] A kivándorlás, 1907.

[5] La question des minorités ethniques est devenue de plus en plus grave vers la fin du siècle. Malgré que ce problème soit beaucoup vaste qu'on peut présenter toute sa complexité dans le cadre de cet article, pour mieux comprendre la situation, il faut qu'on jette un coup d'œil sur les manœuvres gouvernementales. Le gouvernement hongrois a trouvé qu'il y avait un certain lien entre les mouvements des minorités actives dans les régions ethniques et les organisations des minorités d'outre-mer. Vu que les organisations des émigrés ont été influencés souvent par les personnages hostiles au gouvernement hongrois, ils l'ont attaqué violemment dans leurs journaux et hebdomadaires, et ont essayé de les faire se positionner contre la Hongrie, le gouvernement a lancé une série des mesures pour contrôler la situation aussi en Amérique. D'une part, le gouvernement a formulé - dans un document secret - qu'il soit nécessaire et utile de laisser émigrer des membres des mino-

avec le phénomène de la migration en masse de Hongrie? Est-ce que c'est vraiment possible de ne pas intervenir de ne pas influencer des tendances plus en plus sérieuses? Est-ce que c'est possible de trouver une solution acceptable pour tous les acteurs de ce jeu?

II.

L'accélération de la migration pour l'étranger commençait au début des années 70, mais à ce temps-là – du moins selon des requêtes pour expatriation – tout cela ne signifiait que la migration pour l'Autriche, donc pour l'autre part de l'Empire.^[6] L'attraction de la capitale autrichienne est devenue plus en plus forte, surtout des régions limitrophes de l'Autriche.^[7] A part des migrants qui ont quitté la Hongrie pour travailler à Vienne on peut encore trouver migrants qui ont même abandonné la nationalité hongroise.^[8] Néanmoins, les cas cités ci-dessus ne sont que les signes avant-coureurs du grand flux des migrants à partir de la seconde moitié des années 1870.

1. Les motifs d'émigration hongroise

Pour la création d'une politique de migration appropriée et cohérente, il est évidemment nécessaire d'avoir les données statistiques exactes. Bien que le gouvernement ait reçu régulièrement les rapports des départements et des autorités locales contenant des nombres relatifs à la migration et ait eu connaissance des données américaines aussi, jusqu'au tournement du siècle il n'existait pas de collection de données officielle par l'Autorité Statistique Hongroise. Toutefois, il aurait été devenu clair pour les politiciens que la plupart des citoyens migrants hongrois typiques, était male, célibataire, provenant d'une ville. Il était clair aussi qu'à part des motifs concernant le service militaire obligatoire la grande partie des migrants était entraînée par les raisons économiques directes.

- rités ethniques et de freiner l'afflux des Hongrois vers l'Amérique, d'autre part, le gouvernement a élaboré une stratégie pour contrebalancer les effets de la «campagne politique contre la Hongrie» à part des éléments susmentionnés. Enfin, dans le cadre de cette action politique secrète, la Hongrie a envoyé des religieux et instituteurs pour contrebalancer des activités des religieux qui ont propagé des idées panslaviques aux yeux du gouvernement hongrois, et a subventionné quelque journal en Amérique pour renforcer le «sentiment national», c'est-à-dire la loyauté des émigrants vers l'État hongrois. Néanmoins, des efforts faits par le gouvernement n'étaient pas capable de renverser ni de freiner les mouvements des minorités ethniques du pays, et enfin, c'était la Grande Guerre qui a posé cette question dans une position complètement différente. (MNL OL K 26-574-1903-XVI-79-3047; MNL OL K 26-575-1903-XX-3354; MNL OL K 26-574-1903-XVI-71-879; MNL OL K 26-605-1904-XXI-1350; Glettler, 1980, 110-115.; Gönczi, 2008, 30.)

[6] MNL OL K 150-370-1874-VI-7-1518.

[7] MNL OL K 150-370-1874-VI-7-211.

[8] MNL OL K 150-370-1874-VI-7-1473.

Cette circonstance pourrait donner une explication au phénomène de la migration circulaire parmi les acteurs de «la migration nouvelle».

L'opinion, que la clé de la situation est la réforme agraire a été renforcé par les données concernant le sort des virements provenant d'outre-mer, destinées à l'achat d'une propriété agraire ou à la modernisation de la ferme.^[9] Il était donc clair pour l'opinion publique que le problème de la migration était beaucoup plus complexe que le résoudre à l'aide des solutions administratives. Le fait, que la capacité de l'industrie du pays à absorber les masses provenant des régions pauvres et relativement surpeuplées demeurait insuffisante pendant la période^[10] et que l'accomplissement des grandes réformes agraires était contraire aux intérêts économiques des grands propriétaires, a clairement marqué des limites des actions gouvernementales de la période. Par conséquent, le gouvernement a tourné son action envers le groupe le plus distingué, envers les «agents d'émigration» susmentionnés, c'est-à-dire les personnes qui vendaient des tickets pour la traversée vers l'Amérique.

La défense d'intérêts nationaux à part du gouvernement apparaît au début dans l'action contre la migration des conscrits, et le gouvernement a décidé à soumettre une proposition de loi avec laquelle il a tenté de bloquer l'activité des soi-disant agents de migration. Bien évidemment le problème de la migration était en connexion avec les questions absolument brûlantes, comme la réforme agraire, voire les relations juridiques avec l'autre part de l'Empire, donc avec l'Autriche de point de vue constitutionnelle.^[11] Au point de vue juridique la question n'était absolument pas simple, car il n'y avait pas d'obligation générale de passeport et en conséquence il n'y avait pas de contrôle constant au frontières du pays.^[12] Ainsi, pour contrôler plus ou moins effectivement la migration, le gouvernement avait à élaborer une solution conforme aux règles des États de l'Europe de l'Ouest.

Vu, que l'interdiction totale d'émigration n'était pas possible à cause des obstacles théoriques et pratiques, le gouvernement a fait une tentative de trouver une solution plus souple. Étant donné que l'organisation d'émigration en Hongrie a été contrôlée par les agents des grandes compagnies étrangères, la solution plus simple était la restriction de l'activité de ces agents. Conformément aux points de la loi de 1881, l'activité légale des agents n'était pas possible qu'avec la concession délivrée par le ministre de l'Intérieur. Avec l'activité sans la concession mentionnée l'agent aurait commis une transgression de loi, donc la punition était enfin dans les mains de ministre des affaires intérieures aussi.

En tout cas, la loi a visé à couper les liens entre les agences et compagnies étrangères et les agents installés en Hongrie. En bref, le ministre des affaires

[9] Fellner, 1908, 93.; Fellner, 1903, 23.; Hegedüs, 1899, 2.

[10] Hoerder -Knauf, 1992, 61.

[11] KN 1878-391 (1878-XVIII-362).

[12] Parádi, 1998, 63.,67.

intérieures avait la compétence pour délivrer les licences concernant tous les éléments de l'activité des agents. Il n'était pas possible de ne maintenir aucune relation avec des agences étrangères qu'avec la permission de ministre. Pour renforcer de prestation des données relatives à l'émigration, l'agent devait signaler les noms des émigrants auprès des autorités locales où les futurs émigrants ont séjourné et auprès des autorités où les émigrants sont domiciliés. La loi a posé toute l'activité des agents sous contrôle officiel, donc l'agent avait à gérer une comptabilité normale, par surcroît la loi a garanti le droit de dédit pour l'émigrant, et dans ce cas l'agent pouvait exiger seulement les dépenses liées strictement à la préparation du voyage, c'est-à-dire aucun clause pénale n'était pas possible.

Pour le problème crucial à ce temps-là, donc pour l'émigration en masse des conscrits, la loi a interdit l'aide d'émigration pour des ressortissants qui n'ont pas accompli leurs obligations militaires, et a construit un système de sanction mixte: d'une part la concession de l'agent qui a transgressé les points de la loi était obligatoirement à retirer, d'autre part il y avait encore une responsabilité générale pénale.

2. La question des agents

Le gouvernement hongrois a décidé une série de mesures sévères envers ces soi-disant «agents» travaillant en Hongrie, critiquée par les députés parlementaires et les experts de ce domaine. Vu, que le problème de l'émigration est devenu un grand thème de discussions politiques, les hommes politiques et divers experts (statisticiens, juristes et économistes) ont participé à l'analyse détaillée des règles introduits contre l'émigration en masse et aussi à la définition des racines de ce phénomène social. On a constaté qu'il n'était pas possible de bloquer le flux qu'avec des mesures plus profondes que le cadre de la loi 1881 ait donné.^[13] En dépit des conseils bien fondés il semblait que le gouvernement n'était pas en mesure de régler plus efficacement. Le ministre des affaires intérieures a reçu les rapports concernant la constante activité des agents, et il est devenu clair qu'avec les mesures classiques, visant seulement les transactions directs relatives à l'émigration la solution rapide n'était pas assurée: l'émigration sans passeport et avec de l'aide des agents s'est continué.^[14]

Bien que les critiques de la politique gouvernementale aient exprimé plusieurs fois l'opinion que l'activité des agents n'était qu'un élément dans la totalité du problème,^[15] le seul important élément des mesures gouvernementales de 1881 à 1903 était curieusement le manque des concessions données par le ministre:^[16] en bref, que l'activité des agents n'était jamais accepté officiellement.

[13] Hegyi, 1902, 10.

[14] MNL OL K 150-2486-1894-VII-14-5568.

[15] Grünwald, é.n.

[16] MNL OL K 150-3609-1910-V-20-22489.

Cette approche était bien évidemment attaquée par les agences étrangères qui avaient la peur de perdre le marché vraiment lucratif. Le plus grand acteur de ce secteur, l'allemand F. Missler a fait plusieurs tentatives de dissuader le gouvernement de la politique de l'interdiction.

Dans son mémorandum daté du 23 février 1890, il a dénié l'importance des agences dans l'accélération de l'émigration.^[17] Il a expliqué que c'était seulement l'intérêt individuel qui a causé une augmentation dynamique en émigrants du pays, et que l'intention gouvernementale relative à dissuader les habitants de l'émigration serait une vaine tentative à cause des informations directes concernant les possibilités aux États Unis. Il a basé son argumentation sur les données concernant les montants renvoyés par les expatriés, avec quoi il a tenté de démontrer qu'en général le bilan d'émigration de la Hongrie soit positif. Il a admis qu'il était beaucoup de problème avec la sécurité des transferts financiers et même avec la sécurité personnelle des passagers pendant la traversée, par conséquent la tâche du gouvernement devait être à assurer des conditions acceptables pour les émigrants et pour les rapatriés. Bien sûr, tout cela serait vraiment cher, donc pour financer les dépenses, il proposait une extra-taxe sur l'émigration, dont il pourrait collecter.

Le gouvernement hongrois n'a pas réagi sur les propositions de l'agence. Le jugement, notamment qu'au fond ce sont les agents qui donnent un coup de main pour les futurs émigrants et la pression de l'opinion publique a bloqué les négociations sérieuses. Le flux des émigrants n'a pas baissé, et il était clair qu'en dépit de l'interdiction de l'activité des agents, les bases ne sont pas changées, les agents avaient leur revenue solide de l'émigration hongroise, et miraculeusement, des autorités locales n'ont pas pu bloquer la vente des tickets, la distribution des matériaux publicitaires et la prestation illégale des crédits pour ces transactions.

Missler gérait un des plus grandes agences étrangères, donc il n'est pas surprenant qu'il a trouvé les possibilités de continuer l'affaire hongroise. Le système constitutionnel de l'Empire a donné une excellente échappatoire: vu que pratiquement il n'était aucun contrôle frontalier entre l'Autriche et la Hongrie, les émigrants qui voulaient éviter le contact avec le personnel policier, ont tourné simplement vers les passages frontaliers non-contrôlés et ont acheté leurs tickets à Vienne ou à Trieste. Bien sûr, pour ménager cette manœuvre pas facile, il était absolument nécessaire de bien connaître les chemins peu surveillés, de parler les langues aux domaines autrichiens concernés (l'allemande et l'italien aussi), et il était favorable d'avoir la capacité pour débrouiller dans les situations inattendues voire dangereuses pour un simple émigrant. Étant donné que la plupart des émigrants n'avaient pas des connaissances nécessaires pour faire une telle aventure, l'affaire demeurait prospérant même après l'entrée en vigueur de la loi de 1881. Les problèmes provenant de la structure complexe de l'Empire ont

[17] MNL OL K 150-2486-1894-VII-14-13381.

causé des situations peu solvables même pour les autorités locales hongroises : le conseil de la ville du Pozsony, centre administratif non loin de la frontière, a posé une question au ministre des affaires de l'intérieur concernant les émigrants domiciliés en Galicie (de point de vue administrative en Autriche), qui ont tenté de quitter le pays sans passeports vers Hambourg via Vienne.^[18] Il était clair que les agences étrangères se sont installées à Vienne pour assurer leurs prestations permanents, et ainsi l'émigration des conscrits n'était pas bloquée, voire dans quelque cas ils étaient même les agences installées à Vienne qui ont envoyé les documents nécessaires pour l'émigration via l'Autriche.^[19] Il semble, que les autorités hongroises ont commencé à renforcer du contrôle aux stations frontalières pour révéler les cas d'émigration avec de l'aide illicite des agents.

Entretemps le puissant agent, Missler a continué son action auprès du gouvernement hongrois, et dans sa requête datée du 13 janvier 1894, il a expliqué la situation exacte des agences à Vienne pour les autorités hongroises.^[20] A Vienne ils étaient donc 3 agences qui avaient la concession de vente des tickets pour les États-Unis: 1. *la Nederländisch Amerikanische Dampfschiffahrts-Gesellschaft* (Rotterdam) 2. *la Red Star Line* (Antwerpen) 3. et lui, F. Missler (Bremen). Les deux compagnies précédentes possédaient la permission d'accueillir les émigrants aux gares viennoises et ils «partageaient» les émigrants et ils ont choisi les ports d'embarquement sans avoir consulté avec les passagers. Par conséquence il arrivait fréquemment que les émigrants pouvaient constater qu'ils sont dérouterés seulement après être arrivés à destination réelle. Malgré que la police ait eu connaissance des cas mentionnés, étant donné qu'il s'agissait des ressortissants hongrois, n'a rien fait pour l'empêcher. Missler a donc proposé que le gouvernement autorise l'organisation des traversées via Bremen par lui, pour éviter les abus de confiance des émigrants. Pour première étape il suggérait l'élimination de contrôle à la ligne d'Oderberg, pour contrebalancer l'attirance de ligne de Vienne. Le ministre des affaires intérieures n'a pas donné de réponse, mais à ce temps-là, la question des agents illégaux a devenu le grand sujet dans des discours concernant l'émigration. Le ministère a reçu constamment des comptes rendus des autorités locales concernant l'activité des agents, et qu'ils ont infligé des amendes aux coupables ou parfois qu'ils ont été emprisonné.^[21] Des rapports envoyés il est devenu claire que ces agents ont infiltré non seulement dans le personnel des chemins de fer hongrois, mais dans le personnel de l'administration locale même. L'existence d'un réseau étendu a été justifiée aussi avec une dénonciation, dans lequel il a été révélé que F. Missler de Bremen a maintenu un large group d'agents locaux, qui avaient un rapport direct avec les gens à émigrer dans les régions les plus affectés par l'émigration en masse. Le ministre

[18] MNL OL K 150-2486-1894-VII-14-5568.

[19] MNL OL K 150-2486-1894-VII-14-35156.

[20] MNL OL K 150-2486-1894-VII-14-72621.

[21] MNL OL K 150-2770-1896-VII-14-16587.

informait les autorités locales et le ministre de l'intérieur autrichien aussi des agents concernés, et il a demandé son homologue de bloquer l'émigration sans passeport de la Hongrie aux États-Unis via Vienne.^[22]

Le problème des agents n'était pas réglé avec l'intervention (peu efficace) contre les agents locaux. Les autorités se sont étonné que la vente des billets pour l'Amérique, et l'emprunt des sommes pour la traversée est devenu une activité quasi normale entre les hôtes et ce phénomène était aussi en relation avec le prêt d'usure. Les actions gouvernementales se sont heurtées contre les intérêts locaux compliqués où la population exploitée par les usuriers/agents a défendu les agents même contre l'action policière.^[23]

Il était clair que ni les autorités locales ni la réglementation de 1881 n'étaient susceptible d'empêcher l'activité des agents et l'augmentation des cas d'émigration. Il était notoire qu'il y avait beaucoup de problème avec la prestation de service des agences et compagnies navales. Au cours des discussions concernant l'émigration, des experts ont exprimé l'exigence d'une agence d'État, c'est-à-dire ils ont argumenté pour la création une centre pour les émigrants. Selon eux, c'était seulement la quasi nationalisation l'affaire qui pouvait garantir la non-exploitation des émigrants, qui pouvait créer des relations claires.^[24]

III. LA LOI DE 1903 DE L'ÉMIGRATION

Vers le tournant du siècle le gouvernement est devenu plus en plus décidé à régler la question de l'émigration en masse. Vu la hausse des émigrants, il était vraiment urgent de trouver une solution rapide pour bloquer le flux. Dans le discours de la couronne du parlement de 1901, le roi a mentionné le programme de législation,^[25] et le gouvernement a soumis la proposition qui contenait les points beaucoup plus détaillés que l'ancienne réglementation. La nouvelle conception avait un certain effet aussi dans la presse hongroise aux États-Unis, où l'opinion publique s'intéressait au développement de l'affaire de la migration en Europe centrale.^[26] Il était claire que les projets du gouvernement hongrois ne conformaient pas aux principes américaines: la politique hongroise a tenté de former un système dans lequel les émigrants peuvent trouver les chemins de retour (avec de l'aide de l'État), mais selon les principes américains l'immigrant doit s'américaniser au plus vite, et la pensée de retour n'était pas acceptée.^[27]

[22] MNL OL K 150-2770-1896-VII-14-27326.

[23] Farkas, 1907, 40.

[24] Hegyi, 1902, 21.

[25] Főrendiházi irományok, 1901. I. 1-84. sz. 1901-3 (1901-I-7).

[26] Kivándorlás dolga. Amerikai Magyar Népszava. 1901. dec. 25. 1.

[27] Abbott, 1969, 644.; Clark, 1913.

Dans l'exposé des motifs de la loi de 1903 le gouvernement a avoué la défaillance des pouvoirs publics dans le domaine, donc en dépit des efforts, les agents et les antennes installés à Vienne pouvaient continuer leurs affaires pratiquement sans aucun dérangement de la part des autorités hongroises, voire, les agences des compagnies étrangères ont pu établir un réseau secret pour la vente plus rapide des billets.

Étant donné que les mesures prohibitives n'étaient pas effectives et que la loi de 1881 n'a pas été accomplie et l'émigration s'est continuée secrètement, sans passeports, l'approche du gouvernement a changé: après avoir accepté les arguments des experts qui ont réclamé la création du contrôle d'État sur l'affaire d'émigration, dans la nouvelle loi le gouvernement a redéfini les positions des agents. À partir d'accélération de l'émigration vers la fin du siècle, outre les agents «officiels» le plus effectif agent était même le membre de famille émigré, qui a donné un coup de main pour l'émigration, qui a donné des informations au futur émigrant et qui en cas échéant aurait pu envoyer aussi les billets pour la traversée. Dans l'exposé le gouvernement a contesté l'importance des montants renvoyés par les émigrants, donc l'opinion que l'émigration peut avoir un bilan financier positif.^[28] Selon l'opinion du gouvernement, la migration avait un effet nuisible à la capacité militaire et économique pour le pays, de surcroît à cette époque-là les mouvements des minorités ethniques en Amérique du Nord se sont renforcés et ont donné un appui sérieux pour les mouvements en Hongrie. Il est donc apparu l'aspect de sécurité nationale dans la complexité du problème, et après le tournant du siècle il est devenu absolument urgent de contrôler mieux le domaine. Le gouvernement a donc lancé un programme pour soutenir l'activité des associations hongroises aux États-Unis, et a fait des tentatives d'inciter les émigrants au retour. Le gouvernement a avoué que sans changer la situation économique, l'émigration allait continuer, mais pour atteindre un tel changement l'État hongrois n'a pas le moyen financier ni la marge politique. Vu qu'après l'entrée en vigueur de la loi de 1881 les circonstances juridiques demeuraient opaques et que aucune concession n'a pas été délivrée, c'est-à-dire que les tentatives gouvernementales de réglementation s'est manifesté seulement par les décrets ministériels, le gouvernement a préparé un projet de loi mieux applicable que l'ancien. Le changement de l'approche gouvernementale concernant l'émigrant, c'est-à-dire que selon la réglementation ancienne l'émigrant était forcé dans une situation quasi illégale, et c'était la raison pour laquelle l'émigrant moyen était très souvent en proie des escrocs, des agents fraudeurs, parce que la manque des chemins légaux les a poussés vers les solutions absolument pas fiables.

Étant donné que le gouvernement a accepté que l'émigration n'était pas à diminuer avec les instruments répressifs et qu'il était impossible de bloquer de l'activité des agents, avec le nouvel loi de 1903 il a construit un nouveau système

[28] Farkas, 1907, 51., contre: Lévy, 1907, 176.

dans lequel des avantages de l'émigration pouvait exploiter non seulement en faveur de l'émigrant mais aussi en faveur de l'État, il visait donc contrôler l'émigrant aussi en étranger.

La nouvelle loi a donné une détermination de l'émigrant: c'est celui qui quitte le pays pour gagner d'argent à l'étranger pour un période indéfini. La loi a précisé également les cas dans lesquels ils existaient des restrictions relatives au droit d'émigration: ces sont des cas des conscrits, des criminels/prisonniers, des enfants, ceux qui n'avaient pas assez d'argent pour entrer le pays de destination et ceux qui étaient engagés par une société étrangère pour effectuer une acte de colonisation. Le ministre de l'intérieur avait le droit de défendre l'émigration pour un pays sur la base de protection des émigrants.

Dans la deuxième part la loi a réglé la position des agents. Les nouvelles règles ont détaillé l'activité légale des agents: la loi a maintenu le système de concession, donc l'agent pouvait avoir une autorisation officielle après avoir déposé un garanti de 100.000 Ft. Dans les nouvelles conditions, les agents n'avaient plus la possibilité légale d'exploiter de la publicité, c'est-à-dire ils ne pouvaient pas informer le public que sur les jours du départ, sur les prix de traversée et sur l'alimentation durant le voyage. La loi a maintenu l'interdiction d'émigration des conscrits et l'agent avait aussi la responsabilité que cette règle soit effectué. La relation entre l'agent et le futur émigrant a été réglé dans le second part du loi: le contrat écrit était obligatoire dans ces relation, et il était interdit de conclure un contrat avec un émigrant qui n'accomplissait pas les conditions susmentionnées, donc les intérêts de la sécurité nationale ont été assurés non seulement dans la loi de défense, mais certain responsabilité a été établie aussi sur les agents.

Le législateur a énuméré les points obligatoires des contrats entre l'agent et le futur émigrant. Étant donné, que la plupart des émigrants n'étaient pas capable de comprendre les contrats en entier, la prescription de la forme écrite a donné une certaine sécurité pour les parties contractantes, et surtout pour la partie défavorisée, c'est-à-dire, l'émigrant.

Le système de sanction de la loi a été basé sur le plan de infraction à la règle, donc le législateur n'a pas recouru au Code Pénal, il était plutôt suffisant d'utiliser l'amende que l'incarcération.

Après avoir examiné la loi, qui aurait dû donner une solution effective du problème de l'émigration croissante il nous reste une importante question: était-il la nouvel loi vraiment une bien solution? Est-ce que la nouvelle réglementation donnait des outils effectifs aux mains des autorités pour déraciner les pratiques des agents illégaux? Étaient-ils confrontations entre les émigrants et les autorités après l'entrée en vigueur de la loi?

L'émission des décrets ministériels est devenu plus en plus fréquente, dans lesquelles le ministre a donné informations concernant la changeante situation des destinations d'émigration ^[29] et a précisé la mise en application de la loi. ^[30]

Bien que l'attirance des autorités ait tourné vers l'émigration, les nombres statistiques indiquaient le quasi défaillance de la politique gouvernementale: l'émigration était en plein essor à cette époque-là, et après les régions les plus pauvres, ce phénomène social est apparu aussi aux régions plutôt riches.

3. Les résultats: les anomalies de la pratique selon la loi de 1903

Vu que la quantité de l'émigration n'était absolument pas dégressive après la création de la loi de 1903, voire plusieurs erreurs du système ont été dévoilées, et parfois il était à savoir que même les autorités locales étaient impliquées dans les affaires d'émigration.

Ayant constaté l'échec de la solution précédente, le gouvernement a choisi d'étendre l'action d'État dans ce domaine. Conformément à l'idée de contrôle bien effectuée, le gouvernement a fait une tentative de canaliser le flux d'émigrants vers Fiume, le seul port de la Hongrie, et fait des pas pour renforcer les liens avec les émigrés en étranger, surtout à l'Amérique du Nord. Pour effectuer le premier élément de la nouvel politique d'émigration, le gouvernement de Tisza a conclu un contrat avec une des plus grandes sociétés, la Cunard Line pour créer une connexion directe marine entre Fiume et New York. Durant les négociations concernant le contrat à conclure les sociétés concurrentes ont effectué plusieurs violentes attaques contre les plans hongrois. Le contrat hongrois avec la Cunard Line est devenu un point symbolique dans les discussions sur l'émigration aussi en étranger, et l'existence du pacte est devenue un argument même dans les débats aux États Unis concernant la restriction d'immigration.

Vu que le nombre des immigrants s'est augmenté de l'Europe de l'est et de sud, le gouvernement américain a lancé un programme pour recevoir des informations directes d'émigration européenne. Le ancien ressortissant hongrois, Marcus Braun a été envoyé comme *Special Immigrant Inspector* à l'Europe pour découvrir les racines d'émigration européenne et pour étudier les bases juridiques de l'émigration. Braun donc a fait un voyage en Europe durant laquelle il a fait sa tâche aussi en Hongrie, et il a eu plusieurs entretiens officiels et semi-officiels avec les politiciens (même avec le chef de gouvernement, Tisza) et avec experts hongrois. Dans son compte rendu, l'Inspector a fait un jugement sévère

[29] 39.334/903 BM körrendelet.

[30] BM 1904/85163 körrendelet.

du fonctionnement de l'administration publique hongroise concernant l'émigration, et de la politique hongroise aussi.^[31]

Il était le Cunard-contrat qui était le point crucial pour la politique extérieure hongroise. Durant les négociations les concurrents ont ébruité que la Hongrie allait garantir un profit stable (avec 30.000 émigrants/an) et allait payer une grosse somme pour la Cunard, compensant les émigrants éventuellement manquants.^[32] Bien que le texte original^[33] n'ait pas contenu aucun point de garanti pour les émigrants et la possibilité de la compensation non plus, l'affaire a causé beaucoup problème pour le gouvernement.^[34] Ayant reçu les informations nécessaires, Braun a constaté qu'il n'y avait pas problème avec le contrat, mais il a révélé des abus d'autorité et des perturbations dans la mise en œuvre de la loi de 1903. Dans son résumé il a expliqué qu'en dépit de la nouvelle loi et l'exclusion des sociétés étrangères - outre la Cunard -, les autorités n'ont pas contrôlé même les publicités, donc il a trouvé beaucoup de publicités des concurrents de la Cunard dans les journaux.^[35] Il était absolument possible de continuer les affaires dans ce domaine, et le contrôle des autorités s'est manifesté seulement par la vexation des émigrants qui n'ont pas suivi les chemins autorisés, c'est-à-dire le chemin via Fiume. Bien que les décrets ministériels n'ait pas mentionné la pression directe de la police ou du gendarme, comme un outil à user contre les émigrants qui voulaient quitter le pays vers les ports allemands, néerlandais ou belges, il est évident ce que le ministre a intentionné.^[36] Finalement, le ministre des affaires intérieures a précisé que selon le Cunard-traité, des émigrants qui n'ont pas eu de place sur les navires de Cunard Line au départ réservé, pouvaient choisir la direction vers les ports allemands.^[37]

[31] Dans le cadre de son rapport, Braun, avec un ton passionné - entre autres - a donné un bref résumé de l'histoire de la Hongrie, et a attaché des documents relatifs au sujet de l'émigration de la Hongrie aussi. A part de la critique sévère générale de la politique de migration de gouvernement Tisza, il a détaillé des points cruciaux de Cunard-contrat, comme l'acte qui représente la plus ouvertement la duplicité du gouvernement. En tant qu'un citoyen américain, Braun a condamné les pas qui ont heurté la liberté personnelle en relation de la circulation libre (le problème d'itinéraire obligatoire via Fiume) et a critiqué violemment la politique de la Hongrie envers des émigrés, notamment les diverses actions pour maintenir «le sentiment national» des émigrés hongrois. Il a jugé que les intentions du gouvernement hongrois se heurtaient aux intérêts des États-Unis, et constituaient dans le fond une intervention aux affaires intérieures du pays. (United States. Certain reports of Immigrant Inspector Marcus Braun: letter from the secretary of commerce and labor, transmitting, in response to the inquiry of the House, certain reports made by Immigrant Inspector Marcus Braun. [Washington, G.P.O., 1906.]).

[32] Amerikai Magyar Népszava, 1904. ápr. 5.

[33] Kivándorlási Értesítő (KÉ), 1904. aug. 9.

[34] KÉ, 1904. máj. 15.

[35] Certain reports of Marcus Braun, 1906, 6.; KÉ 1904. ápr. 1.

[36] BM 1904/64.041.

[37] A Kivándorló, 1904. dec. 18.

Le gouvernement hongrois a perçu le grave problème de l'émigration encore aux années 70. Étant donné que d'abord il était l'activité des agents qui était apparente, le gouvernement a choisi la méthode plus facile: dans les premières réglementations cette activité a été pris pour cible, et la politique s'était contentée d'interdire la vente des billets pour la traversée, et pratiquement il n'était que les agents sans importance qui ont été emprisonné ou infliger avec une amende, les patrons de ce branche ont pu continuer l'affaire. A partir des années 90, vu que la loi de 1881 n'a pas révolutionné le traitement de ce phénomène social plus en plus menaçant, la politique s'est changée: on peut observer le développement d'une approximation beaucoup plus holistique qu'auparavant. Des projets des associations économiques, l'écho de l'émigration hongroise à l'étranger et les tendances de la politique hongroise a poussé le gouvernement vers une solution durable. Vraiment, au premier regard il semblait qu'après le tournement du siècle chaque gouvernement était engagé de trouver une variation d'une réglementation acceptable pour tous. Toutefois, la nouvelle législation n'a pas changé la situation profondément, et malgré les tentatives de création d'un système plus sévère le flux des migrants hongrois a été bloqué seulement par l'américaine *Quota Act* après le Grande Guerre.

LITTÉRATURE

- Abbott, Edith (ed.) (1969): *Historical Aspects of the Immigration Problem*. Arno Press and The New York Times, New York.
- A kivándorlás. *A Magyar Gyáriparosok Országos Szövetsége által tartott országos ankét tárgyalásai*. (1907) Pesti Lloyd-Társulat nyomda, Budapest.
- Bernát Gyula (1938): *Az új Magyarország agrárpolitikája 1867-1914*. Dunántúl Pécsi Egyetemi, Budapest.
- Clark, Francis E. (1913): *Old homes of new Americans :the country and the people of the Austro-Hungarian monarchy and their contribution to the New World*. Houghton Mifflin, Boston.
- Farkas Pál (1907): *Az amerikai kivándorlás*. Singer és Wolfner, Budapest.
- Fellner Frigyes (1903): *A nemzeti jövedelem becslése*. Különlenyomat a „Közgazdasági Szemle” 1903. évi december havi füzetéből. Pesti nyomda, Budapest.
- Fellner, Friedrich (1908): *Die Zahlungsbilanz Ungarns. Ein Beitrag zur Lehre von der internationalen Zahlungsbilanz im Allgemeinen*. Franz Deuticke, Wien und Leipzig.
- Glettler, Monika (1980): *Pittsburg-Wien-Budapest. Programm und Praxis der Nationalitätenpolitik bei der Auswanderung der ungarischen Slowaken nach Amerika um 1900*. Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, Wien.
- Gönczi Andrea (2008): *Ruszin skizmatikus mozgalom a XX. század elején*. PoliPrint – II. Rákóczi Ferenc Kárpátaljai Magyar Főiskola, Ungvár-Beregszász.
- Grünwald József (é. n.): *A magyarországi kivándorlás oka és csökkentésének módja*. Thália nyomda, Budapest.
- Hegedüs Loránt (1899): *A magyarok kivándorlása Amerikába*. Különlenyomat a Budapesti Szemléből. Budapest.

- Hegyi Jenő (1902): *A magyarországi kivándorlás állapota és rendezése*. Unió nyomda, Fiume.
- *Kivándorlás dolga*. Amerikai Magyar Népszava. 1901. dec. 25. 1.
- Hoerder, Dirk –Knauf, Diethelm (eds.) (1992): *Fame, Fortune and Sweet Liberty. The Great European Emigration*. Edition Temmen, Bremen.
- Komlos, John (1981): *Economic Growth and Industrialization in Hungary 1830-1913*. The Journal of European Economic History. Vol. 10. No. 1. Spring. Banco di Roma 35.
- Lévy Lajos (1907): *A kivándorlás és városaink pénzügyeinek rendezése*. Pesti nyomda, Budapest.
- Parádi József (1998): *A dualista Magyarország határőrizete a migráció tükrében*. In: Illés Sándor – Tóth Pál Péter (szerk.): *Migráció. (Tanulmánygyűjtemény)*. I. KSH Népeségtudományi Kutató Intézet, Budapest. 57-72.
- Schandl Károly (19127): *Birtokpolitika és földreform Magyarországon*. Pallas nyomda, Budapest.
- Thirring Gusztáv (1911): *Városaink népességének alakulása 1787-től 1910-ig*. Különnyomat a Városi Szemle 1911. évi 7-8. (júl.-aug.) számából.